



COMMUNE DE
SIGNY-AVENEX

PRÉAVIS MUNICIPAL

No 02/2025

AU CONSEIL GENERAL

Concernant

Les comptes 2024

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. Yves DALEBROUX

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

La comptabilité de la commune poursuit sa mue vers le plan comptable MCH2. Les comptes présentés ici sont les derniers sous MCH1. Les prochains comptes, de l'année 2025 seront entièrement sous MCH2.

Dans sa séance du XX mai 2025, la municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2024. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 4'292'782.99 et laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 4'217.19 après attribution aux amortissements et aux fonds de réserve pour un montant de CHF 308'038.40 et prélèvement des fonds de réserve pour un montant de CHF 344'103.75.

Le résultat de fin d'année est légèrement inférieur que les projections budgétaires 2024 qui préoyaient un excédent de recettes de CHF 4'630.-.

Ce résultat positif s'explique principalement comme suit :

- La gestion des affaires courantes propres à la commune est maîtrisée conformément au budget. Les revenus d'impôts des personnes physiques (PP) ont encore baissé en 2024 par rapport au budget (CHF 133'948.37) et en légère hausse comparé à l'année 2023 (CHF +85'256.48).
- Les revenus d'impôts des personnes morales (PM), quant à eux sont sensiblement en-dessous des prévisions budgétaires de CHF 128'531.- et aux comptes 2023 (CHF - 603'050.44 / -51%). Les revenus des PM sont plus volatiles du fait de recours possibles sur des montants qui ont plus de conséquences sur les entrées que les PP. L'entrée en vigueur en 2020 de réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) nous permet de recevoir une contribution pour un montant total de CHF 50'794.72 pour 2024.
- Les factures cantonales (péréquation, cohésion sociale, police) ont toujours un impact significatif sur les comptes en 2024, malgré une baisse des acomptes à la suite de la diminution de la valeur du point d'impôt péréquatif de CHF 54'935.- en 2023 à CHF 44'454.- en 2024.

▪ Péréquation horizontale	791'814.- CHF	(-19.3% par rapport à 2023)
▪ Cohésion sociale	837'411.- CHF	(-30% par rapport à 2023)
▪ Réforme policière	105'674.- CHF	(-9.8% par rapport à 2023)

Il est à noter que les montants au budget sont ceux transmis par le canton pour l'établissement du budget et que le décompte final des factures péréquatives 2024 ne sont pas encore connu au moment du boucllement des comptes.

À elles seules, ces 3 factures cantonales représentent une charge de 57% sur les entrées d'impôts nettes (CHF 3'047'775) de la commune en 2024.

En conclusion, nous prions le Conseil Général de Signy-Avenex de bien vouloir,

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY-AVENEX

Vu le préavis municipal 02/2025– concernant les comptes 2024 ;

Où le rapport de la Commission de gestion ;

Attendu que le présent objet a été régulièrement mis à l'ordre du jour ;

Décide

- 1.) D'adopter les comptes 2024 tels que présentés ;
- 2.) De donner décharge à la Municipalité et à la boursière.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 19 mai 2025 pour être soumis au Conseil Général de Signy-Avenex.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

Yves DALEBROUX

Marianne BARDEL

Signy-Avenex, le 19 mai 2025

